

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 01/008/2007 (Public)

Bulletin n° : 221

ÉFAI

14 novembre 2007

Commission africaine. Déclaration orale d'Amnesty International sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Amnesty International salue le rapport du rapporteur spécial sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) en Afrique, et souhaiterait le remercier pour le travail important qu'il mène, et l'encourager à continuer dans cette voie.

Nous souhaiterions profiter de cette occasion pour souligner certaines de nos récentes conclusions dans des domaines relatifs au mandat du rapporteur spécial.

Tchad

Selon des estimations récentes des Nations unies, 170000 Tchadiens ont été déplacés de force dans leur propre pays en raison de l'actuel conflit armé. En outre, plus de 30000 Tchadiens ont cherché refuge au Soudan. Le déplacement interne au Tchad s'est produit dans le contexte d'une urgence humanitaire déjà existante, créée par l'afflux, depuis 2003, de plus de 240000 réfugiés soudanais dans la région orientale du Tchad.

Les femmes et fillettes qui peuvent s'enfuir perdent souvent tout : leurs foyers, leurs récoltes et parfois même leurs époux, parents âgés et enfants. Vivant pour la plupart dans des camps de PDI, elles dépendent pour leur survie de l'aide humanitaire qu'elles reçoivent. Leur nouvel environnement précaire ne leur offre guère de sécurité ; de fait, nombre d'entre elles courent le risque d'être violées ou de subir des agressions de ce type, en particulier à l'extérieur des camps de PDI, lorsqu'elles sortent pour chercher du bois pour le feu ou d'autres ressources pour leur famille. Parmi les responsables présumés de ces violences figurent tous les éléments armés opérant au Tchad oriental, à savoir les mouvements d'opposition armée tchadiens et soudanais, la milice soudanaise connue sous le nom de Janjawids du Darfour, et des membres de l'armée nationale tchadienne.

En juin 2007, Médecins Sans Frontières (MSF) a signalé que dans les sites de personnes déplacées, le taux de mortalité était deux fois supérieur au seuil d'urgence, et que presque un enfant sur cinq souffrait de malnutrition aiguë. À peu près à la même période, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé qu'en raison de la qualité médiocre des abris et du manque d'accès à l'eau potable, il existait un risque grave d'épidémies de malaria et de diarrhée.

République centrafricaine (RCA)

La région nord de la RCA a connu des déplacements massifs de population. Des dizaines de milliers de citoyens vivant dans cette région ont fui vers les pays voisins, et plusieurs centaines de milliers d'autres personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de l'insécurité qui prévaut dans cette région. Les populations fuient le conflit armé entre les forces gouvernementales et les groupes politiques armés, ainsi que les bandits armés qui enlèvent principalement des enfants pour en tirer rançon.

Plus de 50 000 personnes ont fui vers la partie sud du Tchad, et plus de 26000 sont passées au Cameroun, tandis que plusieurs milliers d'autres ont fui de la région nord-est de la RCA vers le Soudan. Les réfugiés dans le sud du Tchad ont un accès limité aux soins médicaux et aux autres

formes d'aide humanitaire. En mai 2007, lors de leur visite dans des camps de réfugiés du sud tchadien, des délégués d'Amnesty International ont appris que les réfugiés ne recevaient du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés que 8,4 kilogrammes de semoule de maïs, quelques centaines de grammes de sel et un bol d'huile par mois et par personne. Dans de nombreux cas, des réfugiés ont dû vendre une partie de leur maigre réserve de semoule de maïs pour acheter des légumes pour l'accompagner. Au début d'août 2007, les réfugiés de RCA au Cameroun n'avaient aucun accès à l'aide humanitaire, et survivaient en grande partie grâce à l'aide fournie par la population locale camerounaise, et en vendant les animaux avec lesquels ils avaient pu s'enfuir.

Plus de 200000 personnes sont déplacées à l'intérieur de la région nord de la RCA. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont dû abandonner leurs foyers, leurs réserves de nourriture et autres biens, qui sont souvent pillés ou détruits par des militaires du gouvernement, des groupes ou des bandits armés. Les personnes déplacées ont un accès limité à l'aide humanitaire, et succombent aux conditions climatiques et à l'absence de soins médicaux lorsqu'elles essaient de survivre en pleine nature.

Soudan

PDI

Au Darfour, le nombre de PDI continue d'augmenter – du début de l'année jusqu'à la fin août, 250000 personnes ont été déplacées, certaines pour la deuxième, troisième ou quatrième fois. Les Forces armées soudanaises continuent de bombarder et d'attaquer les zones civiles. En mai et juin 2007, plus de 2500 personnes ont effectué un voyage de dix jours vers la République centrafricaine après l'attaque de Daffaq, dans le sud du Darfour, par le gouvernement et les Janjawids. Les civils sont également déplacés lorsque des fractions de groupes d'opposition armée s'attaquent entre elles, ou encore dans des conflits internes entre différents groupes ethniques. Parmi certains des pires conflits ethniques figurent ceux qui opposent les groupes arabes, comme les Rizeigat du nord, et les Tarjem, qui ont rejoint les Janjawids, et ont été lourdement armés et intégrés dans les forces paramilitaires par le gouvernement. Le Darfour a été inondé d'armes par le gouvernement et d'autres sources, et, avec l'éclatement de groupes d'opposition armés, souvent en factions liées aux groupes ethniques, les camps de PDI se militarisent, se divisent et deviennent de plus en plus dangereux.

Réfugiés

Des centaines de réfugiés éthiopiens, ayant pour certains un statut de réfugié confirmé par le Haut-commissariat pour les réfugiés, ont été pris dans un coup de filet au Soudan en juin et juillet. Certains vivaient comme réfugiés au Soudan depuis les années 1970 ; d'autres sont arrivés plus récemment, au cours des années 1990. En Éthiopie, ils risquaient la détention et la torture ; pourtant, au moins 15 de ces personnes détenues au Soudan ont subi un retour forcé vers l'Éthiopie en septembre. Ces personnes auraient été remises au personnel de sécurité éthiopien, et l'endroit où elles se trouvent actuellement est inconnu.

Parmi les personnes remises aux forces de sécurité éthiopiennes figurait Atanaw Wasie, âgé de soixante-quatorze ans, et souffrant d'asthme chronique. Atanaw Wasie, un opposant politique au *Dergue*, vivait au Soudan depuis plus de vingt ans. Il a été arrêté en juillet dans la ville de Gedaref, au Soudan, avant de subir un retour forcé le 27 septembre. Sa famille l'a cherché et a demandé des informations aux autorités éthiopiennes sur le lieu où il se trouvait, mais en vain.

Le 11 octobre, le Haut-commissariat pour les réfugiés a condamné l'expulsion de 15 réfugiés éthiopiens, déclarant que Khartoum n'avait pas répondu à ses demandes d'information. Les cas que nous venons de présenter nécessitent un cadre juridique et des mécanismes de mise en œuvre forts et efficaces, pour que les gouvernements et autres membres de la communauté internationale prennent au sérieux leurs obligations vis-à-vis des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Amnesty International exhorte donc la Commission africaine à soutenir l'adoption d'un nouveau cadre juridique régional consacré aux droits des PDI, fondé sur les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, qui ont déjà été reconnus par la Commission africaine.